

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/10
Date : 25 novembre 2011

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge président
Mme la juge Sylvia Steiner
M. le juge Cuno Tarfusser

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c.CALLIXTE MBARUSHIMANA

Public

**Enregistrement de documents relatifs au statut de la représentation légale de M.
Callixte Mbarushimana**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Anton Steynberg

Le conseil de la Défense
Me Nicholas Kaufman
Mme Yael Vias Gvirsman

Les représentants légaux des victimes
Me Kassongo Mayombo
Me Ghislain Mabanga

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme Silvana Arbia
Le greffier adjoint
Didier Preira

La Section d'appui aux conseils
Esteban Peralta Losilla

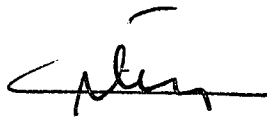
L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

Veillez trouver ci-joint deux documents communiqués au Greffe (Section d'appui aux conseils) par M. Callixte Mbarushimana concernant le statut de sa représentation légale.



Esteban Peralta Losilla
Chef, Section d'appui aux conseils
pour
Silvana Arbia
Greffier

Fait le 25 novembre 2011

À La Haye (Pays-Bas)